

Le 23 juillet 2022



ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023 NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Rentrée 2022/2023

Informations générales : rythmes scolaires, modification de la restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire.

Ces informations sont également consultables sur les sites internet des communes

- **Thégra** : www.thegraenquercy.com Rubrique : Vie scolaire
- **Lavergne** : www.lavergne-en-quercy.fr Rubrique : l'école

Téléphone :

- Ecole THEGRA : 05.65.10.14.70
- A.L.S.H. : 05.65.10.14.70
- Ecole LAVERGNE : 05.65.33.13.91
- Bureau SMASP : 05.65.38.78.49

Pour l'école de THEGRA et pour le centre de loisirs, l'accueil des enfants sera **obligatoirement** fait côté préau. L'accès à l'arrière sera **exclusivement** réservé aux services.*

Une seule boîte mail est en fonction : alsh.thegra@gmail.com

Vous devez utiliser cette unique boîte mail pour toutes correspondances avec les écoles que ce soit pour une inscription, une demande de renseignement ou l'inscription pour les repas de la cantine

Rythmes scolaires

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|---------------|---------------|---------------|
| 8h55 – 12h00 | 8h55 – 12h00 | 8h55 – 12h00 | 8h55 – 12h00 |
| 12h – 12h20 (Portail ouvert pour les enfants qui mangent chez eux) | Idem | Idem | Idem |
| (Retour pour l'après-midi, portail ouvert) 13h20 – 13h30 | 13h30 – 16h30 | 13h30 – 16h30 | 13h30 – 16h30 |
| 13h30 – 16h30 | Idem | Idem | Idem |

Les enfants scolarisés en très petite section de maternelle sont accueillis en priorité aux rentrées scolaires de septembre ou de janvier, pour des raisons de meilleure adaptation

MERCREDI : L'accueil du mercredi est assuré toute la journée **uniquement** sur le site de Thégra.

Attention les places étant limitées merci de réserver au plus tard le lundi précédent, les inscriptions de dernières minutes

sont possibles uniquement le jour même par téléphone avant 9h30.

Restauration scolaire

La modification de la livraison des repas non plus en liaison chaude mais en liaison froide, modifie le mode de fonctionnement de la commande par conséquent :

TOUT ENFANT SCOLARISE A LAVERGNE OU THEGRA EST SYSTEMATIQUEMENT INSCRIT A LA CANTINE. TOUTE ABSENCE DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU PLUS TARD LE JEUDI AVANT MIDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE. SUR LA BOITE MAIL : alsh.thegra@gmail.com

Tout repas commandé et non annulé restera à la charge des parents.

En cas d'absence pour raison médicale, seul un certificat médical exonérera les familles des repas préalablement commandés.

Prix des repas pour l'année 2022/2023

| | | Participation majorée en cas de non passage du badge |
|---|---------------|--|
| Repas élève | 4,38€ | 4.38 € |
| Repas élève et si quotient familial <550* | 3,01 € | 3.01 € |
| Repas adulte | 5,56 € | 5.56 € |

Vous pourrez prendre connaissance des menus pour le mois, sur le panneau d'affichage de chaque école et sur les sites des mairies de Thégra et Lavergne.

Ces repas sont fournis par la cuisine centrale de Saint-Céré et élaborés avec l'aide d'une diététicienne. **Une serviette de table doit être fournie par les parents .**

Accueil périscolaire

Notre responsabilité étant engagée, seul les enfants scolarisés à Thégra et Lavergne peuvent être accueillis aux horaires indiqués :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- 7h30 à 8h55
- 13h20 à 13h30
- 16h30 à 18h30

| PRIX DE LA COTISATION ANNUELLE | Tarif | |
|--|----------------|-------------------------------------|
| Cotisation Périscolaire 1 enfant | 6 € | 3€ par enfant supplémentaire |
| Cotisation Périscolaire 2 enfants | 10 € | |
| Cotisation Périscolaire 3 enfants | 13,50 € | |

| | |
|---|---------------|
| Tarif horaire | 1,55 € |
| Tarif horaire si quotient familial < 550* | 1,18 € |

* Pour bénéficier de cette réduction, vous devez faire une demande écrite accompagnée d'un justificatif de quotient familial à chaque changement de votre situation, que vous pouvez vous procurer à cette adresse : <https://www.d.caf.fr/>

Vous devez remettre ces documents au plus tard fin septembre à la directrice, **Mme JARGUEL Sophie** ou à la personne à l'accueil

Accueil extrascolaire

Le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Attention : Pas d'ALSH durant les vacances de Noël et la première quinzaine du mois d'août.

Les inscriptions peuvent s'effectuer auprès de la Directrice : **Madame Sophie JARGUEL**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.Après-midi **UNIQUEMENT** au **05.65.33.13.91**

Aucun enfant ne pourra être accepté si son dossier est incomplet.

- Par mail : alsh.thegra@gmail.com
- Par téléphone : [05.65.10.14.70](tel:05.65.10.14.70)

Le programme des activités proposées en partenariat avec diverses associations et intervenants, vous sera remis en cours d'année scolaire.

| PRIX DE LA COTISATION | Tarif | |
|--|----------------|-------------------------------------|
| Cotisation annuelle ALSH 1 enfant | 6 € | 3€ par enfant supplémentaire |
| Cotisation annuelle ALSH 2 enfants | 10 € | |
| Cotisation annuelle ALSH 3 enfants | 13,50 € | |
| Journée avec repas pour quotient familial > 550 | 16,62 € | 12.20 € (sans repas) |
| ½ journée avec repas pour quotient familial > 550 | 10,70 € | 7,95 € (sans repas) |
| Journée avec repas pour quotient familial < 550* | 14,57 € | 10.20 € (sans repas) |
| ½ journée sans repas pour quotient familial < 550* | 9,12 € | 6 ,35 € (sans repas) |

- Dispositif de sécurité

Comme vous le savez, les portes et portails des établissements sont fermés à clés. Des sonnettes se trouvent au portail du parking de l'école de Lavergne et à la porte vitrée du préau de Thégra. Il est impératif de signaler votre présence en sonnant, un agent viendra vous ouvrir.

DANS LE RESPECT DU PLAN VIGIPIRATE IL EST INTERDIT DE STATIONNER DEVANT LES PORTAILS DES ÉCOLES ET LES ACCÈS DE SECOURS.

En cas d'accident, votre responsabilité personnelle sera engagée si vous ne stationnez pas sur les parkings des écoles mis à votre disposition.

Règlement intérieur

Il est réactualisé tous les ans. Après en avoir pris connaissance, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse conjointement à la fiche d'inscription de votre enfant.

Rappel

Pour éviter tout risque de vol ou de perte, durant l'ALSH, **l'apport de bijoux est proscrit.**

Les vêtements et les sacs des enfants doivent être marqués afin d'éviter d'éventuels échanges ou perte.

La tenue des enfants doit être fonctionnelle quel que soit l'activité ou la saison.

L'entretien du drap de sieste, fourni par le syndicat mixte, sera également à charge des familles, à **emporter le vendredi soir et à ramener le lundi matin.**

Mr FROMENTEZE Dominique
Président du SMASP Thergra- Lavergne